

Evolution de carrière des élu·e·s et mandaté·e·s Pas à la hauteur des enjeux

C'est certainement une des négociations la plus longue de France Télévisions. Elle a débuté en 2015 et la direction propose un texte à la signature... en 2019. Quatre ans pour des « avancées » qui n'en sont pas vraiment et un texte dont les manquements ont été longuement soulignés par la CGT.

Les élus et mandatés sont en 1^{ère} ligne pour la défense des salariés, les réprimer et les discriminer n'a pas d'autre but que de laisser les mains libres à la direction.

Une paraphrase de la Loi

Le projet est en quelque sorte une paraphrase de la législation en vigueur, bien loin des ambitions affichées au départ par la précédente direction du dialogue social. Il prétend imposer des garanties d'évolution de carrière pour les élus et mandatés mais n'affiche pas de nouveauté majeure par rapport aux outils existants, à savoir le Code du travail.

La CGT a mis l'accent sur le fait que les élus et mandatés ont des heures de délégation pour exercer leur activité syndicale, au cours desquelles ils ne sont pas remplacés. Aucune avancée sur ce point alors que c'est un signe évident de tension au quotidien que nous ne cessons de dénoncer. La direction doit prendre compte le travail syndical qui n'est pas un temps de repos et le considérer au même titre que les autres activités dans l'entreprise.

Régler les discriminations

De plus, concernant les discriminations dont sont victimes un certain nombre d'élus et mandatés, la direction se contente un examen a minima, en comparant uniquement leur situation avec celle de leurs collègues à date d'entrée et situation initiale égale sans tenir aucun compte des acquis de l'expérience. Elle exclut ainsi toute comparaison avec ceux de leurs collègues passés dans l'encadrement.

Ce mode opératoire est évidemment réducteur et ne permettra pas de régler les écarts dument

constatés. La voie juridique reste donc malheureusement la seule issue pour les élus et mandatés qui, aujourd'hui encore, sont victimes de discrimination à France Télévisions

Un épuisement syndical alarmant

Plus largement, la CGT tient à signaler que « l'épuisement syndical bien avancé », déjà pointé par Henri Vacquin dans son rapport en 2015, connaît une aggravation alarmante à France Télévisions.

On ne compte plus les élus et mandatés en situation d'épuisement, en arrêt maladie, jetant l'éponge, submergés par l'empilement des tâches et des prérogatives avec un nombre d'élus drastiquement diminués suite aux Ordonnances Macron.

Nouvelles formes de maltraitance

La CGT dénonce de surcroît de nouvelles formes de maltraitance à l'encontre des élu·e·s et mandaté·e·s, apparues dans l'entreprise, et qui semblent s'y répandre comme si des consignes dans ce sens avaient été données.

Tracasseries administratives, mesquineries répétées, petites humiliations, formalisme excessif, qui conduisent à dégouter les représentants du personnel ou à les empêcher d'exercer les mandats.

Plus grave encore, la stigmatisation publique à laquelle se sont récemment livrés le DRH de France 3 et celui de France 3 RAA à l'encontre de délégués syndicaux à l'antenne de France 3 Alpes suite aux événements dramatiques qui s'y sont déroulés. La présence correctrice du DRH central, dépêché sur place par Delphine Ernotte, n'efface pas cet inexcusable faux pas.

Pour toutes ces raisons et face au manque d'ambition du texte d'accord proposé, la CGT de France Télévisions ne signera donc pas l'accord « Evolution des carrières des élus et mandatés ». Elle attend de la direction une prise de conscience au plus au niveau pour inverser au plus vite cette dangereuse tendance.

Paris, le 29 avril 2019